

# LAPL(A)

## COMPTE-RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL AVION

COMPTE-RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL(A)

Candidat			
Nom*		Type de licence	
Prénom(s)*		Numéro de la licence	
Date de naissance		Pays de la licence	

1	Détail du vol					
1ère tentative	Date du vol	Type d'avion	Qualification de classe		Immat.	Examineur Nom/Prénom*
			<input type="checkbox"/> SEP	<input type="checkbox"/> TMG		
	Départ	Destination	Heure de départ	Heure d'arrivée	Temps de vol	Atterrissages
	Itinéraire					
2ème tentative	Date du vol	Type d'avion	Qualification de classe		Immat.	Examineur Nom/Prénom*
			<input type="checkbox"/> SEP	<input type="checkbox"/> TMG		
	Départ	Destination	Heure de départ	Heure d'arrivée	Temps de vol	Atterrissages
	Itinéraire					

2	Informations ATO	
Instructeur	Nom* :	Prénom* :
Numéro de la licence :	Signature de l'instructeur :	
L'ATO confirme que le candidat a été formé conformément au programme approuvé et atteste du niveau requis pour la délivrance.		
ATO :	Numéro de l'approbation :	
Nom du responsable pédagogique* :	Numéro de la licence :	
Date et lieu :		
Signature du responsable pédagogique :		

\*En lettres capitales :

Ref : 14Formexa

Nom du candidat ou numéro de licence:

COMPTE-RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL(A)

<b>3 A</b>	<b>Résultat du test</b>	<b>1ère tentative</b>	
Réussite <input type="checkbox"/>		Réussite partielle** <input type="checkbox"/>	Échec** <input type="checkbox"/>
<b>Date de l'examen</b>		<b>Langue dans laquelle l'examen a été conduit</b>	
		Français	Anglais
<b>N° d'autorisation de l'examineur</b>		<b>Pays de délivrance de l'autorisation</b>	
<input type="checkbox"/> J'atteste avoir reçu du candidat les informations concernant son expérience et l'instruction suivie et j'ai constaté que lesdites expérience et instruction satisfont aux exigences de l'examen.		<b>Signature de l'examineur</b>  _____	
<input type="checkbox"/> J'atteste que toutes les manoeuvres et tous les exercices requis ont été effectués ainsi qu'une information relative à l'examen oral de connaissances théoriques ( <i>si applicable</i> ).			
<b>Nom(s)*</b>			
_____			

<b>3 B</b>	<b>Résultat du test</b>	<b>2ème tentative</b>	
Réussite <input type="checkbox"/>		Échec** <input type="checkbox"/>	
<b>Date de l'examen</b>			
<b>N° d'autorisation de l'examineur</b>		<b>Pays de délivrance de l'autorisation</b>	
<input type="checkbox"/> J'atteste avoir reçu du candidat les informations concernant son expérience et l'instruction suivie et j'ai constaté que lesdites expérience et instruction satisfont aux exigences de l'examen.		<b>Signature de l'examineur</b>  _____	
<input type="checkbox"/> J'atteste que toutes les manoeuvres et tous les exercices requis ont été effectués ainsi qu'une information relative à l'examen oral de connaissances théoriques ( <i>si applicable</i> ).			
<b>Nom(s)*</b>			
_____			

<b>4</b>	<b>Remarques</b>	<b>** Donner les raisons et les détails du ré-entraînement</b>	
<b>1ère tentative</b>			
<b>2ème tentative</b>			

Ref : 14Formexa

## CONTENU DU TEST DE DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL (A)

- (a) La route à suivre pour le test de délivrance devra être choisi par l'examineur de vol. La route devra se terminer sur le terrain de départ ou un autre terrain. Le candidat sera responsable de la planification du vol et devra s'assurer que tous les équipements et la documentation requis soient à bord pour le vol. La partie navigation du test devra durer au moins 30 minutes afin de permettre au candidat de démontrer sa capacité à suivre une route composée d'au moins deux points de report identifiés. Cette partie peut faire l'objet d'un test séparé avec accord préalable entre l'examineur et le candidat.
- (b) Le candidat indiquera à l'examineur de vol toutes les vérifications et les actions effectuées, y compris l'identification des moyens radio. Les vérifications devront être accomplies conformément au manuel de vol ou la checklist approuvée de l'avion ou du TMG sur lesquels le test est effectué. Pendant la prévol le candidat pourra être interrogé sur les réglages de puissance et vitesses. Les performances de décollage, approche et atterrissage devront être calculées par le candidat en accord avec le manuel constructeur ou le manuel de vol pour l'avion ou le TMG utilisé lors du test.

### PERFORMANCES ACCEPTABLE

- (c) Le candidat devra démontrer sa capacité à:
- (1) manoeuvrer l'avion ou TMG dans le cadre de ses limitations;
  - (2) exécuter toutes les manoeuvres avec souplesse et précision;
  - (3) faire preuve de jugement dans la conduite du vol;
  - (4) appliquer ses connaissances aéronautiques;
  - (5) garder à tout instant le control de l'avion ou TMG de telle manière que la réussite d'une procédure ou d'une manoeuvre ne face jamais de doute;
- (d) Les limitations suivantes constituent une orientation générale. L'examineur doit tenir compte des conditions de turbulence, des qualités de vol et des performances du type d'avion ou TMG utilisé.
- (1) hauteur:
- |            |             |
|------------|-------------|
| vol normal | ± 150 Pieds |
|------------|-------------|
- (2) vitesse:
- |                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| (i) décollage et approche     | +15/-5 Noeuds |
| (ii) tout autre régime de vol | ± 15 Noeuds   |
- (e) Les contenus du test de délivrance et des sections établies dans cette AMC devraient être utilisées pour le test en vue de la délivrance de la LAPL (A):

Utilisation des checklists, jugement dans la conduite du vol, contrôle de l'avion ou TMG par des références visuelles extérieures, procédures antigivrage et dégivrage, etc. appliqués dans toutes les sections.

**COMPTE-RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL(A)**

<b>Section 1</b>		<b>Opérations prévol &amp; départ</b>				
		1ère tentative		2ème tentative		<i>Inscrire uniquement les initiales examinateur</i>
		réussite	échec	réussite	échec	
a	Documentation prévol NOTAM et briefing METEO					
b	Calcul Masses & centrages et des performances					
c	Inspection avion & entretien					
d	Procédures démarrage moteur et après démarrage					
e	Roulage & procédures aérodrome, procédures avant décollage					
f	Vérifications décollage et après décollage					
g	Procédures aérodrome de départ					
h	Communication ATC : respect					

1ère tentative  Réussite  Échec

2ème tentative  Réussite  Échec

<b>Section 2</b>		<b>Maniabilité</b>				
		1ère tentative		2ème tentative		<i>Inscrire uniquement les initiales examinateur</i>
		réussite	échec	réussite	échec	
a	Communication ATC					
b	Vol en palier et en ligne droite avec variation de vitesse					
c	Montée:					
	i. Meilleur taux de montée					
	ii. Virages en montée					
	iii. Mise en palier					
d	Virage à moyenne inclinaison (30°), vigilance extérieur et anticollision					
e	Virages grande inclinaison(45°)					
f	Vol à vitesse critique faible avec et sans volets					
g	Décrochage:					
	i. Décrochage lisse avec récupération au moyen de la puissance					
	ii. Approche du décrochage en virage et en descente à une inclinaison de 20° en configuration approche					
	iii. Approche du décrochage en configuration atterrissage					
h	Descente:					
	i. Avec et sans puissance					
	ii. Virages en descente (grande inclinaison puissance réduite)					
	iii. Mise en palier					

1ère tentative  Réussite  Échec

2ème tentative  Réussite  Échec

Ref : 14Formexa

Utilisation des checklists, jugement dans la conduite du vol, contrôle de l'avion ou TMG par des références visuelles extérieures, procédures antigivrage et dégivrage, etc. appliqués dans toutes les sections.

**COMPTE-RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL(A)**

<b>Section 3</b>		<b>Procédures En-route</b>				
		1ère tentative		2ème tentative		<i>Inscrire uniquement les initiales examinateur</i>
		réussite	échec	réussite	échec	
a	Plan de vol, sans moyens radio et lecture de carte					
b	Tenue d'altitude, de cap et de vitesse					
c	Orientation, respect et actualisation des estimées, tenue à jour du plan de vol					
d	Déroutement vers un aérodrome de dégagement (actualisation du plan vol)					
e	Gestion du vol (vérifications système carburant et givrage carburateur)					
f	Communication ATC : respect					
		<b>1ère tentative</b>		<input type="checkbox"/> Réussite	<input type="checkbox"/> Échec	
		<b>2ème tentative</b>		<input type="checkbox"/> Réussite	<input type="checkbox"/> Échec	

<b>Section 4</b>		<b>Procédures d'approche et atterrissage</b>				
		1ère tentative		2ème tentative		<i>Inscrire uniquement les initiales examinateur</i>
		réussite	échec	réussite	échec	
a	Procédure d'arrivée de l'aérodrome					
b	Vigilance extérieure et anticollision					
c	Atterrissage de précision (piste courte) et vent de travers, si les conditions le permettent					
d	Atterrissage sans volet (si applicable)					
e	Approche en vue de l'atterrissage puissance réduite					
f	Posé et décollé (Touch and go)					
g	Remise de gaz à basse hauteur					
h	Communication ATC					
i	Actions après le vol					
		<b>1ère tentative</b>		<input type="checkbox"/> Réussite	<input type="checkbox"/> Échec	
		<b>2ème tentative</b>		<input type="checkbox"/> Réussite	<input type="checkbox"/> Échec	

<b>Section 5</b>		<b>Procédures anormales et d'urgences</b>				
(Cette section pourra être combinée avec les Sections 1 à 4)		1ère tentative		2ème tentative		<i>Inscrire uniquement les initiales examinateur</i>
		réussite	échec	réussite	échec	
		a	Panne moteur simulée après décollage			
b *	Atterrissage forcé simulé					
c *	Atterrissage de précaution simulé					
d	Situations d'urgence et de détresse simulées					
e	Questions orales					
		<b>1ère tentative</b>		<input type="checkbox"/> Réussite	<input type="checkbox"/> Échec	
		<b>2ème tentative</b>		<input type="checkbox"/> Réussite	<input type="checkbox"/> Échec	

\* Ces items pourront être combinés à la discrétion du FE

Ref : 14Formexa

## ATTESTATION PROVISOIRE

conforme au règlement (UE) n° 1178/2011 - Annexe VI - ARA.FCL.215 d)

Je soussigné(e) Mme, M .....

atteste que Mme, M .....

remplit toutes les conditions pour prétendre à la délivrance de la licence de pilote d'aéronef léger et pour en exercer les privilèges dans les limites fixées par le FCL.105 et le FCL.105.A LAPL(A).

La présente attestation est valable sur la classe ou le type .....

pendant une période maximale de 8 semaines après la réussite de l'épreuve, dans l'attente de la délivrance de la licence.

Date d'effet :

Date de fin de validité :

Signature de l'examineur

Signature du candidat

COMPTE-RENDU POUR LA DÉLIVRANCE DE LA LICENCE LAPL(A)

Ref : 14Formexa